

ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 en. 26 fl. 30 fl.
 mois 14 » 16 »
 six mois 7 » 8 »

DEUX DES INSERTIONS.
 premières lignes 1 fr. 50, timbre
 et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 A La Haye, chez M. de Meester,
 derrière le Princegracht, Non-lijde
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 14 Aout.

arrêté du 20 juin dernier, le Roi a accordé à M. de Nassau le titre de Baron pour lui et tous ses descendants sans distinction de sexe, et ce en vertu des titres d'antiquité de sa famille.

M. Rochussen, ministre des Pays-Bas près S. M. le Roi des Belges, est reparti pour Bruxelles, hier matin.

Le baron van Brakell van den Eng, à Lienden, se propose de remplacer la charrue par la bêche. Les essais, qu'il a faits, ont prouvé qu'il est plus avantageux que cette manière de labourer est surtout dans les endroits où il y a abondance de bras et où le salaire journalier ne surpasse pas 30 cents.

La commission d'agriculture de la Zélande constate dans son rapport pour l'année 1843, que différents agriculteurs du 4^e et du 5^e district, ayant fait bêcher une partie de leurs terres au lieu de labourer, ont trouvé que la récolte des terrains bêchés est plus abondante que celle des champs labourés. On remarque que la population augmente annuellement en Néerlande, et à espérer que le nombre de ceux qui emploieront la culture de leurs champs augmentera également; car occupant un bon nombre de travailleurs ils y trouvent aussi un avantage notable: « Plus l'agriculture se rapproche de la perfection, dit Walther, plus elle est parfaite. »

En lieu à Amsterdam la soixantième assemblée annuelle de la société Tot Nut van 't Algemeen (Pour l'Utilité publique). Le président, M. Suringar, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a développé, avec cette éloquence qui lui est si familière, le bien immense qui résulte de cette institution pour la Hollande. On a commencé la distribution des prix aux auteurs des discours, et aux écrivains qui ont envoyé des propositions proposées en concours. Ensuite on a procédé aux travaux annuels. En premier lieu on a rapporté sur la situation de cette institution. Il en résulte que l'état de la société continue à être très-favorable. Le nombre de ses départements s'élève maintenant à 258, et le nombre de ses membres à 13,785.

Les deux membres sortans de la direction, MM. Sterling et W. Suringar, ont été élus MM. W. J. B. van der Meer, Bz. et J. P. Heye; MM. Tideman et L. M. Schouwer ont été nommés trésoriers, et M. J. van Gilsse a été nommé président pour la session prochaine.

On apprend que M. Heynen, officier de la cour, a conçu l'idée de fournir gratis des verres de lunette, de bonne qualité, aux personnes qui n'ont pas les moyens d'achat. Cette mesure nous paraît à signaler comme une preuve d'humanité et un exemple digne d'être suivi. On sait que M. Heynen a une expérience de longue date à une aptitude peu commune dans sa partie.

Le *Messenger de Gand* a été récemment admis à voir une admirable statue de Joseph Geefs. Elle représente S. M. Guillaume II, dans le costume qu'il portait le jour de son inauguration. Le sculpteur s'est parfaitement inspiré de son modèle. La bonté, la franchise et le courage; il est impossible de saisir une ressemblance. Les amis des arts voudront se procurer cette statuette qui fait le plus grand honneur à M. Geefs.

Les nouvelles de France et d'Espagne n'offrent aujourd'hui aucun intérêt.

Prévalence d'un conflit entre la flotte turque et la flotte française.

Le *Globe* (1) : « Il est possible qu'en ce moment, la division de la flotte française donne, sur la côte d'Afrique, un exemple de fermeté aussi honorable que la division de Joinville. Les journaux se sont préoccupés, pendant quelque temps, de la flotte turque, qui était sortie des Dardanelles, pour manœuvrer au large; néanmoins, ils l'ont vue de vue depuis ce moment. Voici ce qu'elle pourrait devenir. La flotte, composée de sept vaisseaux de ligne et de quatre vaisseaux de frégate, s'est montrée sur les côtes de Syrie. Là, le capitaine a convoqué tous les pilotes à son bord, et a tenu conseil sur le point en combien de temps ils pourraient conduire sa flotte devant Tunis; et quels étaient les points de la côte favorables au débarquement. Peu de temps après, cette flotte a disparu, et n'est plus venue vers l'ouest.

Le pacha régnant depuis longtemps le désir de déposséder le bey de Tunis, et de remplacer cette souveraineté indépendante par une pacha régnant sérieusement de Constantinople. De son côté, le bey de Tunis, et à plusieurs reprises, manifesté l'intention de faire reconnaître son indépendance, et de se débarrasser de la main étrangère. Le bey de Tunis, et d'empêcher que la France ne vint s'établir sur ses frontières d'Afrique. Jusqu'à présent, la Porte n'a jamais osé mettre son projet à exécution: elle en est enfin déterminée, et aurait-elle voulu profiter du moment de nos démêlés avec le Maroc?

En tout cas, la Porte aurait, cette fois encore, compté sans son maître. Le gouvernement français, averti du départ de la flotte de Syrie, a donné ordre par le télégraphe à quatre vaisseaux de ligne de sortir de Toulon, sous les ordres de l'amiral Pasquel-Deschamps, pour aller se présenter devant Tunis, et y opposer la flotte turque.

Les instructions de l'amiral sont conformes à la politique constante de la France; elles s'opposent à tout débarquement de troupes turques, et en général à toute tentative du capitain-pacha contre le bey de Tunis. Dans l'hypothèse où la flotte turque se présenterait, l'amiral français a ordre de signifier ses instructions au capitain-pacha, de lui ordonner de reprendre le large; et, s'il s'y refusait, de lui livrer bataille immédiatement. Peut-être tout cela se réduira-t-il à une fausse alerte; mais la France n'en aura pas moins été au poste marqué par sa politique; et si le capitain-pacha voulait réaliser la vieille idée de la Porte, nous ne doutons pas que la division de l'amiral Pasquel ne fit honneur au nom français, quoiqu'elle n'ait que quatre vaisseaux contre sept vaisseaux et quatre frégates.

« Nous pouvons donc répéter nos paroles: On aura beau dire: ce ne sont pas là les actes d'un gouvernement pusillanime. »

Affaires de Belgique.

La *Presse*, dans son numéro du 11 août, revient sur la nouvelle qu'elle a donnée relativement à un arrangement commercial entre la Belgique et la France. Elle semble prévoir qu'avant quinze jours tout sera terminé. Le *Siècle* s'occupe également des négociations. Quoiqu'il en parle d'une manière fort inexacte, nous aimons à constater qu'il y a un heureux changement dans son langage. « Il y a, dit-il, dans le traitement privilégié des tissus de coton et de laine, autre chose qu'une simple modération de tarifs, il y a le principe du droit différentiel à la faveur duquel la Belgique et la France s'acheminent vers une fusion plus complète et plus intime de leurs intérêts matériels. L'union douanière a été ajournée par les terreurs réelles ou simulées d'un certain nombre de nos fabricans, mais cette cause est loin d'être perdue, et l'application des droits différentiels contribuera à lever successivement les obstacles qui entravent une décision favorable à notre puissance politique et à notre prospérité commerciale.

Nous apprenons à l'instant, dit le *Précurseur*, que les démentis donnés par les journaux ministériels aux concessions que le gouvernement belge fait encore gratuitement à la France, ne sont pas sérieux.

Les modifications de tarif annoncées au public, et arrêtées; elles paraîtront, nous assure-t-on, dans très-peu de jours, par ordonnance royale dans les deux pays.

Affaires de Taïti.

Une lettre apportée de l'Océan Pacifique par un naire de commerce, donne les détails suivans:

« Les Gambier, 25 février 1844.
 Occupés à faire la pêche des perles dans le voisinage des îles Gambier ou Manga-Riva, nous y avons été rejoints par la frégate la *Charte* laquelle, faisant route pour Taïti, est venue établir le protectorat de la France sur ces îles dont le terrain offre jusqu'ici peu de ressource, mais où se trouvent quelques bons ports. Nos missionnaires, établis depuis longtemps en ces lieux, ont converti à la foi catholique tous les insulaires dont les chefs ont demandé le protectorat de la France, ce qui leur a été accordé par le contre-amiral Dupetit-Thouars, qui, par suite, a donné des ordres à ce sujet au commandant de la *Charte*.

Le 17 février, dès l'aube du jour, nous vîmes descendre à terre la compagnie de débarquement de la frégate, la compagnie d'artillerie passagère et la compagnie d'artillerie de marine; la frégate était pavisée. A huit heures, les troupes étaient sur la plage, avec musique, tambours, fifres et clairons. L'état-major de la frégate descendit à terre, et fut reçu par les missionnaires et la cour indigène avec une garde d'honneur. Tout ce monde se rendit à l'église pour entendre la messe, pendant laquelle plus de trois mille insulaires étaient vivement impressionnés par le bruit des tambours, de la musique, et par la variété des uniformes français. Nous n'étions pas dans un moindre étonnement d'entendre les indigènes chanter *Domine salvum fac regem*, etc.

Après la messe, le drapeau tricolore fut béni, arboré au haut d'un mât confectionné par les charpentiers de la frégate, et salué par le peuple indigène et tous les Français présents, des acclamations de: *Vive le roi des Français!* La *Charte* fit les salves ordonnées en pareille circonstance, et la journée se termina joyeusement par un dîner offert par M. Penard, capitaine de vaisseau, commandant la *Charte*, à la cour Manga-Riva, aux missionnaires et à son état-major.

On nous écrit de Londres: Le *Globe* publie deux lettres de Taïti adressées à la Société des Missionnaires de Londres, par les ministres anglicans établis dans cette île. Ces lettres sont du 22 et du 25 mars. Elles contiennent moins de détails que la correspondance de l'*Emancipation de Toulouze*. Cependant elles font aussi mention de l'engagement qui a eu lieu entre les troupes françaises et les insulaires. Il va sans dire qu'aux yeux des missionnaires ce sont les Français qui ont tous les torts, et que les Taïtiens, de même que M. Pritchard, sont blancs comme neige.

Les journaux de Londres attaquent vivement le *Standard* qui, dans un article que nous avons reproduit, avait laissé entendre que le gouvernement anglais renonçait à demander réparation de l'insulte faite à M. Pritchard. Le *Sun* qualifie l'article de la feuille torie de lâche, le *Chronicle* de stupide, et le *Times* de sot. Ces trois journaux se refusent à croire que le *Standard* ait exprimé l'opinion du gouvernement anglais. Le *Times* prétend même que cet article lui a été communiqué de Paris. Il est de fait que le langage tenu par lord Aberdeen à la chambre des lords ne s'accorde guère avec le ton conciliant de la feuille ministérielle.

Finances d'Espagne.

L'attention publique a été vivement éveillée ces jours derniers en Espagne par la question de la conversion de la dette flottante du trésor, provenant de la centralisation, en rentes du 3 p. c. perpétuel, conversion que l'on suppose avec plus ou moins de fondement être un des pensées que M. Mon se propose de réaliser par suite de son système de dégrèvement général des revenus publics. Cette conversion doit être exécutée de manière à ce que les derniers détenteurs de la dette flottante puissent retirer, à un jour donné, pour leurs titres du 3 p. c. la même somme que leur auraient produite les rentes de ce genre, au cours de la place. En partant, pour les deux classes de papiers qui doivent s'échanger, de la base du cours actuel, les titres peuvent être considérés comme étant au taux de 26, et la dette à celui de 54; et il faudra que la conversion soit faite sur une base qui ne donne ni perte ni gain, à celui qui possède l'une et recevant les autres en échange, pour que les deux parties soient tous les deux. Voilà le point d'où l'on doit partir.

Nous disons que la conversion doit se faire à 48 environ, pour obtenir le résultat désiré, ou, en d'autres termes, donner un capital nominal de 208 en titres 3 p. c. pour chaque cent de dette flottante, valeur nominale. Il est évident, en effet, que de cette manière, le possesseur de dette flottante qui, en recevant des titres 3 p. c. en échange, la vendrait à 26, cours actuel, réaliserait une somme égale et même un peu supérieure à celle de 54 p. c. du capital qu'il possédait en dette flottante, ce qui est le prix courant de cette dette, et par conséquent ne serait pas lésé.

A la question de la centralisation, est liée une autre question, qui, quoique accessoire et étrangère à cette première, ne laisse pas d'avoir une grande importance. Nous voulons parler de la place commerciale sur laquelle il convient de fixer définitivement que le paiement des intérêts du 3 p. c. doit être fait. Nous ne partagerons pas l'opinion de ceux qui pensent que ce paiement doit avoir lieu sur les places étrangères en même temps qu'à Madrid; non que nous ne soyons parfaitement convaincus de la nécessité indispensable d'invoquer l'appui des capitales étrangères pour empêcher la dégradation de la rente 3 p. c. par le manque de paiement des intérêts à Madrid. Le 3 p. c. pourra continuer à être coté à la bourse de Paris et à celle de Londres, comme jusqu'à ce jour, et nous sommes convaincus que les listes de la nation qui voudront placer leurs fonds sur cette rente, n'en retirent les intérêts dans la capitale de l'Espagne. Pour la plupart d'entre eux le résultat sera le même, et le gouvernement espagnol jouira de l'avantage de s'épargner la perte d'un change, toujours défavorable au moment où il faut y recourir, ainsi que les frais de commission et autres qui grèvent le trésor.

Les élections en Grèce.

Athènes, 26 juillet.
 Aux élections des députés il se fait toujours de sanglans sacrifices. A un endroit de l'éparchie de Corinthe, on a tué en pareil cas le dimarque (maire ou bourgmestre), et les autres bourgeois. A Charisto, dans le Nègrepont, on a brûlé les sacs des scrutins et une partie de l'église, a pris feu en même temps. Les bourgeois accusaient les fonctionnaires d'avoir confondu les noms. Cette semaine, quelques divisions de notre garnison sont allées de nouveau assurer la tranquillité des élections en divers lieux. Bientôt il ne sera plus à propos de diminuer encore nos troupes, attendu que nous-mêmes sommes à la veille d'élections probablement orageuses. Dans les circonstances où nous sommes, la présence d'un grand nombre de vaisseaux de guerre est rassurante pour beaucoup d'habitans d'Athènes. Parmi les bâtimens qui y sont mouillés, se trouvent deux navires turcs, et hier, la nouvelle corvette prussienne est entrée dans ce port.

Le cabinet noir en Angleterre.

Nous extrayons les passages suivans du rapport du comité d'enquête relatif à l'ouverture des lettres au *Post-Office*: « Il paraît que depuis 1822, 183 ordres pour ouvrir les lettres ont été donnés, ce qui fait environ huit lettres sur cent. Il semblerait que l'émission de ces 7 ou 8 ordres en comparaison des 30 à 40,000 lettres qui se commettent dans le royaume ne peuvent guère être considérés comme un utile instrument de police. En outre, ces 7 ou 8 ordres d'ouverture, si on les compare aux 220 millions de lettres qui passent annuellement par le *Post-Office*, ne peuvent être regardés comme une violation de la correspondance privée. Le comité assure qu'étant remonté aux époques où les secrétaires d'état dans une période de 20 ans, il n'a jamais vu toujours usé de l'ouverture des lettres d'une manière uniforme et scrupuleuse, que jamais on n'a usé de ce pouvoir pour des motifs personnels, mais bien plutôt pour empêcher des troubles en prenant des mesures à l'avance pour protéger les intérêts du pays. Il paraît que depuis longtemps et sous diverses administrations il était d'usage que la correspondance étrangère des ministres étrangers, passant par l'administration générale des postes, fût envoyée au *Foreign-Office* avant d'être remise à son adresse. Le directeur général des postes ayant été averti qu'il n'avait aucune autorité, a cessé depuis le mois de juin de recevoir la correspondance en question. »

Nous lisons à ce sujet dans le *Globe*: « Le rapport sur l'enquête faite par la commission nommée par les communes pour examiner l'affaire des postes, est infiniment supérieur à celui de la chambre des lords. M. Warburton qui l'a rédigé, et il a déployé beaucoup de talent et de loyauté dans cette circonstance. Il est dit dans ce rapport que le gouvernement britannique avait été informé officiellement que

(1) Journal ministériel français.

dés complots, dont M. Mazzini était le centre, se tramaient sur le territoire britannique pour fomenter une insurrection dans l'Italie et que cette insurrection, si elle prenait un aspect formidable, pourrait troubler la paix européenne; le gouvernement anglais, considérant que les intérêts britanniques étaient gravement engagés dans la question du maintien de la paix, rendit spontanément et non sur la demande d'une puissance étrangère un ordre d'ouvrir et de garder les lettres de M. Mazzini. On communiqua à une puissance étrangère les messages et les lettres qui pouvaient la mettre en état de définir l'attitude des dissidents, mais cette tentative ne pouvait compromettre et n'a pas non plus compromis la sécurité d'aucune personne qui aurait pu être atteinte par cette puissance. On n'avait pas non plus fait connaître à cette puissance les sources où l'on avait puisé les renseignements. On avait donné l'ordre de garder et d'ouvrir les lettres adressées à M. Grodicki à Paris et à un autre étranger, ainsi que celles adressées à MM. Worrelli et Stoltzmann. Ces deux ordres étaient basés sur des motifs qui se rattachaient à la sécurité personnelle d'un souverain étranger confié à la protection de l'Angleterre. Votre commission pense que, dans des circonstances aussi extraordinaires, un léger soupçon de danger justifierait un ministère qui prendrait des mesures de précaution extraordinaires. Il aurait été à désirer que le rédacteur du rapport de la chambre des lords eût, comme M. Warburton, joint la prudence à la fermeté.

La marine russe.

(Extrait du Times.)

Ce n'est pas sans nous appuyer sur des informations très-exactes que nous avons récemment soutenu que la flotte russe ne cède pas à celle de France sous le rapport de la discipline et qu'elle lui est considérablement supérieure sous celui de la force numérique. Cette assertion fut péremptoirement repoussée par les organes de l'opposition française. On nous a en cette occasion imputé l'intention de vouloir, par cette comparaison dénigrer la marine française, tandis que les flottes russes réunies à Cronstadt et à Sébastopol étaient représentées par ces mêmes journaux comme n'existant que dans notre imagination, et les avis qui nous parviennent confirment entièrement que nous avons été plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité sur la puissance et la bonne organisation de la marine de guerre russe. Déjà en 1839 la flotte russe dans la mer Baltique se composait de 28 vaisseaux de ligne en activité de service, d'un vaisseau de ligne 1^{re} classe, de 3 autres en voie de réparation sur les chantiers de Cronstadt et de 3 vaisseaux de ligne en voie de construction, formant un total de 35 vaisseaux de ligne.

En août 1844 la flotte russe dans la mer Noire se composait de 6 vaisseaux de ligne en commission, de 3 dont l'armement était commencé à Sébastopol, de 3 autres en voie de construction et d'un autre vaisseau de ligne en réparation; en total, 13 vaisseaux de ligne.

Comme nous avons établi en fait que la marine française ne comptait en ce moment que 18 vaisseaux de ligne en état de prendre la mer, nous sommes fondés à soutenir maintenant que la marine russe dispose au moins du double de ce nombre, dont 30 vaisseaux dans la Baltique et les arsenaux du Nord et de la mer Noire, également prêts à être mis en activité de service. S'il a été facile d'établir ainsi la supériorité de la force numérique de la marine russe sur celle de France, il est peut-être plus difficile d'en établir la force relative en fait de discipline et de l'habileté des marins respectifs des deux nations.

Déjà il est admis comme un fait constant que la majeure partie des gros vaisseaux de guerre français ne sont pas d'une construction récente, et nous sommes à même d'avancer, d'après une autorité irréprochable, que les nouveaux vaisseaux de guerre russes sont construits d'après un meilleur système et tenus en meilleur état que ceux de la marine française. Il est également de fait que les améliorations introduites chez nous dans les constructions navales sont beaucoup mieux comprises et imitées dans les chantiers russes que dans ceux de France. Mais on nous objecte l'état peu avancé d'instruction des marins russes. On dit que ce sont des cultivateurs peu propres au service naval, que la marine marchande russe n'est pas une ressource suffisante pour la formation des marins et que les évolutions exécutées par les flottes russes ne se font que dans des mers intérieures.

Quant à l'aptitude générale des deux nations, nous n'avons aucun raison de supposer que les Russes soient des marins moins habiles que les Français, et cela d'autant moins que les Finlandais du nord et les Grecs du sud comptent parmi les meilleurs marins du monde. Mais indépendamment de cela, il est encore d'autres éléments d'après lesquels il faut apprécier le mérite des marins russes. Même chez nous on se repose trop sur le grand nombre de marins dont se compose notre marine marchande. On oublie qu'on ne les a pas toujours sous la main, et que lors même qu'on en trouve assez pour compléter les équipages de nos vaisseaux de guerre, on ne peut pas toujours en faire pour les rendre propres à ce nouveau genre de service. On n'est pas ainsi en Russie, où la marine de guerre est elle-même l'école dans laquelle se fait l'éducation des hommes dont elle a besoin. Le nombre de ces marins est à-peu-près le même de ceux de notre marine. Mais tandis qu'un grand nombre de marins anglais ont encore à apprendre leur métier à bord des vaisseaux de guerre, et qu'ils sont congédiés du moment où ces vaisseaux rentrent dans le port, les marins russes servent 21 ans, et souvent plus, à bord de la flotte impériale, de sorte que les bons marins n'y sont jamais perdus pour le service de l'état. D'ailleurs ce sont des hommes robustes, très-endurcis et très-disciplinés; ce sont des soldats de la couronne qui sont entièrement libérés dès qu'ils ont achevé leur temps de service à bord des vaisseaux de l'état. Il est vrai, dit le Times en terminant, que sous le rapport de l'agilité et de l'habileté dans les manœuvres, ils ne sauraient être assimilés aux marins anglais, habitués aux voyages de long cours, mais cela n'empêche pas qu'on n'ait tort de vouloir rabaisser la marine russe en faveur de celle de France.

Nouvelles de Maroc.

Le *Moniteur* donne les nouvelles suivantes du Maroc:
On écrit de Tanger, 2 août.
L'empereur, venant de Itoba, est attendu à Alcazar, à une journée et demie de Tanger. On dit que M. Hay est auprès de lui.
On écrit de Tanger, 16 août. Le gouverneur de Larache a reçu les pouvoirs de l'empereur pour traiter avec nous. Le prince de Joinville a délégué, de son côté, M. de Nyon; toute

hostilité est suspendue, en on croit à une solution pacifique.

On écrit de Gibraltar, le 5 au soir:
Le gouvernement vient de recevoir des nouvelles de M. Hay. L'empereur aurait accordé à la France et à l'Espagne les justes satisfactions qu'elles réclament.

M. Hay serait attendu à Tanger demain soir.
L'escadre française appareillerait en ce moment à Tanger pour Gibraltar.

On écrit de Paris:
Le nouvel empereur du Maroc, aujourd'hui, tout à fait pacifique. Abd-el-Rhaman a enfin préféré conclure la paix avec la France au risque d'avoir à soutenir une guerre civile, plutôt que de risquer les périls d'une guerre étrangère dont Abd-el-Kader aurait probablement profité pour augmenter son influence dans le Maroc et détrôner plus tard l'empereur. En attendant, les nouvelles arrivées au ministère de la marine semblent confirmer la dépêche dans laquelle M. le prince de Joinville annonçait que l'empereur avait déclaré la guerre à l'émir; il paraît qu'en effet il a donné l'ordre à son fils de poursuivre Abd-el-Kader et de le forcer à retourner dans ses déserts. Mais comme Abd-el-Kader a beaucoup de partisans dans l'armée marocaine, le fils du sultan a reçu l'ordre d'agir avec beaucoup de prudence, afin de ne pas amener, par quelque mesure précipitée, la désertion d'une partie de son armée.

On assure que M. Hay, qui est auprès de l'empereur, lui a promis au nom des cabinets de France et d'Angleterre de lui prêter main-forte pour le cas où Abd-el-Kader profiterait des circonstances pour pousser les Marocains à la révolte.

On croit que dans le cas où la paix serait définitivement conclue, les escadres de France et d'Angleterre n'en continueraient pas moins à croiser sur les côtes du Maroc jusqu'à ce que l'empereur Abd-el-Rhaman n'ait plus aucune inquiétude sur les intentions de l'émir. Du côté de la frontière de terre M. le maréchal Bugeaud laisserait provisoirement une partie de ses troupes sous les ordres du général Lamoricière.

Nouvelles et faits divers.

Par des nouvelles de Rio Janeiro du 24 mai, on apprend que Luis Carlos Maria comte d'Aquila, époux de la princesse Januaria, a été nommé amiral de l'empire. On instruit activement l'affaire de la conspiration découverte récemment.

Le ministère était enfin parvenu à s'organiser. Les sénateurs Galvão et Cavalcanti, avaient les portefeuilles de la marine et de la justice. La première mesure du cabinet, dès qu'il a été organisé, a été la dissolution immédiate du parlement et la convocation de nouvelles Cortès pour le 1^{er} janvier 1845. La séance où a été lu le décret de dissolution fut orageuse; et le peuple qui dès le principe, avait vu de mauvais œil la majorité de la dernière chambre, voulut maltraiter quelques députés à leur sortie du palais des séances.

L'empereur Nicolas a adressé au sénat dirigeant un oukase commençant ainsi:

Par notre oukase du 14 avril 1842, nous avons permis aux propriétaires fonciers de conclure avec leurs paysans, pour la cession de terres, des traités, par lesquels ces derniers s'engageaient à faire des corvées et des travaux stipulés.

Aujourd'hui nous jugeons également convenable de laisser aux propriétaires fonciers la faculté d'affranchir leurs serviteurs sans terres, à des conditions de dédommagement à déterminer exactement par des contrats librement consentis entre les deux parties.

On écrit de Vienne, en date du 6 août, que les dernières nouvelles d'Erdmannsdorf font voir que ce qu'on avait annoncé hier de Prague, savoir, que S. M. le roi de Prusse avait renoncé à son projet de venir jusqu'ici, était une erreur résultée de ce que les chevaux de poste commandés pour le 2 avaient été contremandés. S. M. le roi quittera Erdmannsdorf demain le 7, et arrivera ici le 11.

On écrit de Madrid, 5 août:
On connaît maintenant l'itinéraire de la cour; elle partira de Barcelone le 12, elle se reposera à Tarragone, le 14 elle se rendra par mer à Valence, le 15 elle se reposera dans cette ville. Elle partira de Valence le 18, et l'on compte que LL. MM. rentreront le 23 dans la capitale.

Le lord chancelier a annoncé à la chambre des lords que la décision sur le writ d'erreur dans l'affaire O'Connell serait rendue le 2 septembre.

Voici le mouvement du passage entre la France et l'Angleterre, depuis le 2 jusqu'au 8 août 1844 inclusivement:
Par Boulogne: 2,632 passagers, 17 chevaux, 9 voitures.
Par Calais: 676 passagers, 15 voitures.
L'époque correspondante de 1843 a donné:
Pour Boulogne: 1,865 passagers.
Pour Calais: 636 idem.

Le Prince royal de Hanovre, un des trois steamers qui font le service régulier entre Hambourg et Brême a pris feu dans la nuit du 7 au débarcadère de Hambourg et a été entièrement consumé dans l'espace de quelques heures. On dit que ce steamer est assuré pour 30,000 thalers.

M. Bravais et Martins ne perdaient pas courage; mais ils attendaient un meilleur temps pour tenter une nouvelle ascension au Mont-Blanc.

Voici quelques nouveaux détails sur la première expédition. Les personnes qui en faisaient partie étaient au nombre de 42. Un vieux guide, nommé Coutet dit le chamoy, vieillard presque octogénaire, n'ayant pu, malgré tous ses efforts, obtenir de partir comme guide, a voulu partir comme volontaire, disant qu'il y avait des chemins à lui seuls connus. Il a pris les devans, sans rien dire à personne, avec un morceau de pain dans sa poche, à peine couvert de ses pauvres haillons et avec des souliers percés; malgré ses désavantages, il ne l'a cédé à personne en énergie et en bonne volonté.

Le 1^{er} août, à six heures du matin, on a vu la caravane s'acheminer vers la cime désirée. Quelques momens après, le temps s'est mis à l'orage; on a vu les voyageurs disparaître dans les nuages qui ont enveloppé le géant. Cependant ils sont parvenus au grand plateau, où ils ont tenté pour passer la nuit mais six d'entre eux seulement y sont restés. Cette nuit a été affreuse: un vent froid, un pied de neige fraîche, et treize de-

grés au-dessous de zéro, voilà ce qu'ils ont trouvé; pourtant n'ont pas souffert. La continuation du mauvais temps les a empêchés de redescendre; ils sont arrivés le 2 à Chamouni, à six heures du soir.

Les Anglais, accompagnés de Russes, avaient tenté l'ascension. Arrivés à une demi-heure de leur but, ils ont été forcés de rebrousser chemin sous peine d'être emportés par le vent de l'orage. Ils n'étaient que deux, le père et le fils, de porter, de madère, seulement les provisions physiques que portent les Anglais touristes.

Plusieurs dans le *Gazette de Voss*:

Le 12 juillet, le vice-consul Burk, établi en Norvège, a célébré le 82^e anniversaire de sa naissance. Ce jour-là on a joint une médaille d'or; sur l'une des faces de la médaille se trouve le buste du roi, et sur l'autre on lit l'inscription suivante: *Donné par le roi Louis-Philippe à M. C. Burk, en reconnaissance de l'hospitalité reçue à Hammarfest en août 1795.* La lettre, porte la date de Neuilly, 6 juin, est ainsi conçue: « M. Burk, j'ai eu le plaisir de voir que l'on n'ait pas encore oublié le voyageur Muller dans un pays où j'ai voyagé d'une manière simple et même incongn, et je me rappelle toujours avec plaisir ce voyage. Parmi mes souvenirs, j'accorde la première place à l'hospitalité si franche et si cordiale qui m'a été accordée à être connu dans toute la Norvège, et notamment dans le land et Rinmark; et dans ce moment où les quarante dernières années qui se sont écoulées depuis que j'ai fait ce voyage ont laissé peu de personnes qui me l'ont tenu en mémoire, m'est très-agréable de pouvoir exprimer à toutes, dans une personne, combien j'ai été reconnaissant. »

L. Uhland, le plus célèbre et le plus populaire des contemporains de l'Allemagne, est arrivé à Bruxelles.

Les pays de langue française connaissent Uhland d'après Hugo; Alex. Dumas, Lherminier, Quinet, etc. Comme poète Français caractérisent très-bien Uhland en l'appelant le géant de l'Allemagne. Il ressemble au reste aussi sous d'autres rapports au chantre français. Ainsi que Béranger, Uhland est en âge, d'une grande simplicité dans ses manières et craint pas moins que lui les ovations tumultueuses d'une jeunesse enthousiaste qui rêverait en lui le père des bardes germains. Depuis plusieurs années la lyre d'Uhland est devenue muette; il rassemble maintenant les chants populaires de toutes les contrées d'origine toutonque, et déjà il est parvenu à en faire une collection très-considérable. Il possède plusieurs chants en sept ou huit différents dialectes. C'est pour ces recherches qu'il est venu en Belgique.

Le *Mémorial* de Rouen, publie la nouvelle suivante: *Arrivée du prince Dé-har-bé.* — Le navire le *Jeune-Aric*, capitaine Gaultier, premier bâtiment venant direct du Gabon à Rouen, vient d'amener dans notre port deux sonnettes d'une haute importance. Il s'agit du prince Dé-har-bé, fils aîné du roi de Tassou, contrée située vers la rivière de bon, dans le golfe de Guinée, juste sous les tropiques; le personnage est I-Ta-Tow, cousin de Sa Majesté négro, premier ministre. Ayant eu l'avantage d'être présenté à nous, nous avons eu avec lui une conversation; par l'intermédiaire d'un interprète, car de langue du jenna Dé-Ho-Hé se pose d'un patois partie française, partie anglaise et partie nègre; et voici les détails que nous avons recueillis sur sa biographie venue en France.

Le roi de Tassou, désirant avoir des petits-fils, avait jeté les yeux sur une jeune personne de son royaume appelée *Thio*, c'est à dire l'Éléphant, et *Thio-Offa* ou *Lune-Brillante*, était fille de l'un de ses principaux chefs. *Thio-Offa* n'est en ce moment âgée de six ans environ. Mais les finances du royaume sont délabrées, le jeune prince se trouva hors d'état de payer le père de sa future plus de la moitié du prix auquel elle était estimée, savoir: dix bouteilles de rhum, huit mesures de poudre d'or et une certaine quantité de dents de tigre. Le père de *Lune-Brillante* consentit à la vérité à faire crédit de ce que futur gendre ne pouvait lui donner pour le moment, mais il clara que Dé-Ho-Hé ne serait, jusque-là, que le fiancé de la jeune personne.

Depuis ce jour, le jeune prince passe son temps à parcourir les plaines et les vallées, cherchant partout les bêtes fauves de la détonille lui manquait; mais il était encore loin de compter lorsque le capitaine Gaultier vint sur le *Jeune-Frédéric* multiplier dans ces parages. Le roi de Tassou ayant reçu du capitaine un miroir rond, un couteau de cuisine, une sonnette de bronze conquit une haute idée de la générosité des Français, et com M. Gaultier son précieux fils, sous la garde de son premier ministre, I-Ta-Tow, espérant que dans un voyage de long cours pourrait amasser de quoi satisfaire son avidé beau-père. Le plaisir manquait justement de monde, il accepta la proposition et voilà comment l'héritier présomptif de la couronne de son, ayant pour mentor le brave I-Ta-Tow, son cousin, a été le pays des dents d'éléphant pour visiter l'Europe. Ces deux ne sont pas du tout une histoire faite à plaisir, nous en garantissons l'exactitude dans toutes les circonstances.

Un savant Italien, le chevalier Louis Provana, a découvert, dans les archives archiepiscopales d'Isochia, un document remarquable, de l'année 1094, qui confirme la manière désormais incontestable de l'origine royale et italienne de la maison aujourd'hui régnante de Sardaigne. Déjà M. Muratori s'étaient prononcés pour cette opinion.

Le chef de cette royale famille paraît avoir été Othon d'Adalbert de Béranger, roi d'Italie; ce prince était de la maison de Turin, comte de Turin et d'Asti, son grand-père paternel était Guido, roi d'Italie en 889, du côté maternel descendant de Béranger I^{er} empereur et roi d'Italie.

Les documents dont M. Provana a fait la découverte sont la donation de Humbert II, père d'Othon, en 1094, du comté de Saint-Georges, de différents villages, à l'église d'Isochia; ce document, Humbert se dit fils d'Amédée de Savoie; il ne vit pas, la loi romaine; cette profession de foi prouve tout, mais sans réplique la nationalité italienne de sa famille.

On écrit de Bruxelles:
Les amateurs de plantes rares savaient, depuis quelque temps, qu'un *Sabbatia Macrantha* devait pour la première fois, en lieu dans la nuit du 17 au 18 dernier, dans les serres de Vandermaelen, à l'établissement géographique, et tout fait

que l'on pourra jouir pendant une quinzaine de jours de la saison de l'une des plus belles espèces de la famille des *Sabotia-Macrantha*, que l'on a dit originaire de l'Inde, et est aussi retrouvé sur divers points de l'intérieur de l'Europe, d'où il a été envoyé à M. Vandermaelen par le voyageur Ghiesbreght. Cette plante, introduite en France dans le courant de l'année 1842, n'avait à notre connaissance encore fleuri en Belgique que chez M. Donckelaer à M. Vandermaelen accueillent avec plaisir tous les amateurs s'empresant de satisfaire la curiosité qui les attire au superbe plant jusqu'à présent inconnue à presque toute l'Europe.

On écrit de Cologne: Le gouvernement va doter notre ville d'un monument grandiose, et à ce que nous croyons, unique en son genre: c'est un double pont, ou, pour parler plus exactement, deux ponts placés l'un au-dessus de l'autre. Ce double pont est établi sur le Rhin; il aura vingt-cinq arches, et sa longueur totale sera de cent quarante-quatre pieds au-dessus des ponts inférieurs, qui traversent les piles, portera un chemin de fer, qui joindra celui de Berlin à Cologne, à l'extrémité du railway rhénan; le pont supérieur servira au passage des piétons, des cavaliers, des voitures ordinaires, etc. Les piliers compris entre les deux ponts seront de chaque côté, quelques canons à la Paixhans, destinés à défendre la ville de Cologne en cas de siège.

On écrit de Paris: M. le baron C. de Hartmann nous sommes redevables du plan de cette ingénieuse voie de communication. *Gazette de Berlin*, journal de Copenhague, publie le rapport de Thorwaldsen, daté du 5 décembre 1838, avec le plan du 25 janvier 1843 relatif au musée Thorwaldsen à Copenhague. Thus les objets d'art de Thorwaldsen, tant ceux qui sont à Rome, sont laissés à Copenhague, ville natale du grand sculpteur, pour être placés dans la galerie Thorwaldsen. Thorwaldsen a légué, 50,000 espèces à sa fille adoptive pour elle, pour ses enfants et pour ses descendants, mais à condition qu'ils ne touchent ni la rente et que, si leur descendance vient à s'éteindre, le capital sera acquis au musée. Thorwaldsen a légué à ce musée, près tout ce qu'il possédait, à condition que tout ce qui n'est pas objet d'art serait vendu, et que le produit en serait affecté au fonds déjà existant du musée, et que les intérêts seraient appliqués à faire des commandes aux artistes, afin de favoriser les progrès des beaux-arts dans ce pays, et d'enrichir le musée. Le capital ne peut être réduit sous aucun prétexte, ni recevoir une autre destination. Les intérêts de 25,000 roubles que Thorwaldsen avait déjà donnés précédemment au musée doivent également être appliqués à des acquisitions de beaux-arts et à des embellissements de l'édifice du musée.

On écrit de Paris: On sait que, pour conserver le sang des chevaux de race, le gouvernement a prescrit qu'à l'instar de l'Angleterre un stud-book français serait tenu chaque année. Ce stud-book est une sorte de registre de l'état civil chevalin. Ce registre est confié à une commission, composée de MM. le duc Decazes, président; de Flahaut, marquis de Pange, duc de Marmier, comte de Morny, Henry Lacaze, comte de Morny. Tous les ans ce registre est officiellement publié. Celui de l'année dernière n'a pas moins de 482 pages grand in-8°.

On sait qu'en Belgique on perçoit un impôt sur les chiens. Le journal de Bruxelles rapporte qu'un agent de police, chargé de recensement, a trouvé un singulier moyen de suppléer au manque de déclaration des habitants, pour découvrir la matière imposable. Il s'est fait conduire dans les cours et dans les escaliers, et est mis à aboyer de telle manière, que les animaux les plus cachés se sont trahis d'eux-mêmes. Ce moyen a paru efficace; pour soulager les agents de service, il est question de faire fabriquer un instrument imitant l'aboiement des chiens.

On écrit de Paris: La Chine, tout ouverte qu'elle est, est encore le pays des mystères. Un produit chinois a failli mettre en défaut la sagacité de l'académie, et si un mandarin du Céleste-Empire eût été à la séance, il eût peut-être bien ri, sous son chapeau à plumes, de l'embarras de nos physiciens. C'est le miroir à barbe des citoyens de l'empire de Milien qui a causé cet embarras. Ce miroir est un disque de métal poli, sur la face postérieure duquel sont écrites des sentences chinoises, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les lettres creusées ainsi au revers du miroir se reproduisent dans l'image réfléchie au plafond par la face antérieure.

On écrit de Toulon, du 18: On a écrit d'Arbudias (Espagne) qu'il y a eu récemment un fait d'une atrocité très-volante. Dix ou onze brigands conduisant le nom de porteurs de trombones (*trabucarios*), avaient enlevé un jeune homme de cette ville. Ils avaient écrit sur sa poitrine un chiffre 200, et ils ont demandé à la ville de leur donner 200 onces d'or, sans quoi ils le tueraient. Voyant que la rançon exigée n'arrivait pas, ils commentèrent par lui arracher un œil; plus tard, ils lui coupèrent une autre, et l'envoyèrent ainsi à ses parents, les menaçant de lui enlever la dernière, si, dans un temps déterminé, ils ne recevaient pas 200 onces, ajoutant que, successivement de huit en huit jours, ils lui couperaient un doigt jusqu'à parfait paiement.

Le brigandage est très commun dans les environs de Toulon, et les brigands ont attaqué une troupe de chasseurs, située entre Arbudias et Hostalrich, mais ils furent repoussés. Une force imposante a été envoyée à la recherche de ces brigands sans avoir pu les atteindre. Le pays est en proie à la consternation, car personne n'ose s'écarter de peur d'être enlevé par ces brigands. Le bruit court qu'ils ont aussi enlevé un médecin.

On écrit de Cologne: Le gouvernement va doter notre ville d'un monument grandiose, et à ce que nous croyons, unique en son genre: c'est un double pont, ou, pour parler plus exactement, deux ponts placés l'un au-dessus de l'autre. Ce double pont est établi sur le Rhin; il aura vingt-cinq arches, et sa longueur totale sera de cent quarante-quatre pieds au-dessus des ponts inférieurs, qui traversent les piles, portera un chemin de fer, qui joindra celui de Berlin à Cologne, à l'extrémité du railway rhénan; le pont supérieur servira au passage des piétons, des cavaliers, des voitures ordinaires, etc. Les piliers compris entre les deux ponts seront de chaque côté, quelques canons à la Paixhans, destinés à défendre la ville de Cologne en cas de siège.

car il était tombé d'une certaine hauteur, la tête en avant. Lorsqu'il eut repris ses esprits, l'ouvrier qui s'était exposé pour lui, s'attendait naturellement à une explosion de reconnaissance, mais il était loin de son compte, il n'avait fait que soupirer à demi, mon ami, dit-il, en se tournant vers moi, soupirer au moment de ma chute je tenais à la main un beau pot de chambre qui m'a coûté 9 sous; de grâce, faites-moi le plaisir de le retirer aussi de la rivière... De maçon n'accepta pas cette offre, mais ne pouvant s'empêcher son acte d'humanité, juste au bout, il conduisit l'ouvrier au vieux lavoir, qu'il emporta en disant qu'il lui en avait sa belle action, parce qu'elle serait richement récompensée par le magistrat de la ville!

On lit dans le *Courrier de Lyon*: Derrière, à la hauteur des îles de Royes, une petite chaloupe, dans laquelle se trouvaient un Monsieur et une Dame, descendait tranquillement la côte, en suivant le fil de l'eau, lorsqu'elle fut arrêtée par une des cordes qui maintiennent le bateau dragueur employé dans cette localité. Après quelques oscillations, l'embarcation chavira, et les deux personnes qui la montaient tombèrent dans la rivière ou elles trouveront la mort. L'épisode le plus triste de ce petit drame, épisode que nous voudrions pouvoir taire, mais que notre indignation ne nous permet pas de passer sous silence, est que ces malheureux jeunes gens ont perdu la vie sous les yeux de huit hommes, nous voulons dire de huit sauvages, travaillant sur le bateau dragueur. Malgré les cris des victimes, aucun de ces hommes ne s'est ému, aucun n'a songé à leur tendre une corde, un bâton pour les sauver; il se pourrait bien qu'ils aient assisté en riant au spectacle de leur agonie. Ce n'est pas tout, encore: ces sauvages devaient trouver des émulés; après l'accident, la chaloupe ayant suivi le cours de la rivière et étant venue à bout de la corde de l'équipage de ces bateaux, au lieu de chercher à la relever et à l'amarrer, s'est complu à la briser à coups de hache et de pierre. Il y a dans ces faits matière à de bien tristes réflexions; nous nous dispenserons de les exprimer, car chacun les fera soi-même; nous nous demanderons seulement si la justice restera désarmée en cette circonstance? Elle laisse, il est vrai, à l'opinion publique le soin de flétrir la lâcheté, mais au moins n'est-elle pas impuissante pour châtier les faits de destruction du bien d'autrui.

Parmi les accidents singuliers qui ont suivi le funèbre événement qui marqua les fêtes du mariage de Louis XVI, aux abords de la place de la Concorde, un journal cite un détail fort peu connu à ce sujet: Parmi ceux qui assistaient à la fête, se trouvait un jeune homme qui, avec beaucoup d'autres spectateurs, avait pris place sur un immense échafaudage qui s'élevait. Presque tous périront; ce jeune homme, grièvement blessé, fut reporté chez lui et rendu à la vie, mais il lui resta une infirmité fort singulière et dont il n'y a peut-être pas un autre exemple. Il demeura privé de sommeil, et pendant sa très-longue existence, qui est terminée il y a peu d'années, il n'a point fermé l'œil une seule fois. Cette personne était M. Lherette, père de l'honorable député de ce nom, et qui a été, pendant quarante ans, l'un des notables les plus considérés de la capitale.

Jusqu'où peut conduire la passion de la pêche à la ligne. L'Emancipation de Toulouse rapporte le fait suivant: La pêche à la ligne, cette école de résignation, de patience et de toute espèce de vertus pacifiques, a été cependant l'occasion, dans la soirée d'hier, d'un meurtre commis dans les circonstances suivantes: Deux pêcheurs, les sieurs B. et R., le premier capitaine des gardes de nuit, et le second, fils d'un capitaine retraité, étaient derrière le moulin Danton à Saint-Cyprien, se livrant, côte à côte, à leur exercice favori. Un tiers bien habillé, vu les conséquences, a brouillé le vol des deux pêcheurs. Il y avait plusieurs heures que, par un soleil africain, nos deux individus n'avaient senti rien mordre; jugez de leurs transports en voyant, comme ils retiraient leurs roseaux pour séparer les lignes, un poisson qui se débattait. Chacun veut l'avoir, et sans s'assurer de quelle ligne il est la dépendance, ce qui devait trancher la question de propriété, une rixe s'engage, dans laquelle le sieur B. donne un soufflet au sieur R., lequel riposte par un coup de couteau qu'il tenait à la main et avec lequel il coupait du fromage pour ses appâts, frappé au coup, R. tomba et mourut presque instantanément. R., qui a été mis en état d'arrestation aussitôt, et qu'on dit un homme très-doux, se livrait au plus profond des regrets.

Il y a une quinzaine de jours, un avocat de Paris fut arrêté, dans la salle des Pas-Perdus, par un garçon boulanger qui lui demanda des conseils. L'homme est assez curieux pour que nous ne résistions pas au désir de vous le raconter.

Cet homme se nomme Junot, sans être le moins du monde parent aux d'Abrantès. Il faisait du pain dans une boulangerie de la rue Saint-Louis, qu'il avait gagnée par jour, ou plutôt par nuit, à la suite de son fonction.

Un dimanche de bon jour, Junot alla à la barrière, se reposer de ses fatigues, en buvant du vin et se reposant. Dans un coin du cabaret, il remarqua un rassemblement.

Junot, bon et simple, se fit à l'aise, et le disciple de Bacchus, et se faisant malade, mais on le logeait, l'y porte sans s'arrêter. — Mon camarade, lui dit le lendemain le buveur dégrisé, vous m'avez vu dans un état qui n'est pas très bien de voir par. — Je l'ai fait, dit le boulanger, parce que nous sommes pays. — Vous êtes donc de Lagny? — Oui, répondit le boulanger. — Comment vous nommez-vous? — Junot. — Ah! vous êtes l'un, mais ah! ça va bien les affaires. — Ah! dame, répondit le boulanger, on se porte bien, Dieu merci... et avec les deux bras on joint les deux bouts. — Mais, fit le campagnard, vous êtes riche. — Riche, moi?... C'est à-dire que je gagne mon pain en pétrissant celui des autres. — Ah bah! — Sans doute. — Eh bien! venez mon gros, je vais vous montrer quelque chose. Et le campagnard mena le boulanger au quartier Popincourt, près du marché.

— Voyez-vous, lui dit-il, ce pâté de maisons? — Sans doute. — Eh bien! c'est à vous. — A moi, dit le boulanger, frappé de stupeur. — A vous... Vous avez un oncle? — Oui, l'oncle Nicolas, du côté de ma mère, qui est mort. — Eh bien! il a laissé cela à l'héritier qui se présenterait; personne ne s'est présenté. Il y a bien vingt-huit ou trente ans de cela. — Je n'étais pas né, dit le boulanger, et mon père était prisonnier... — Courez alors vite régler vos comptes avec le gouvernement, qui jouit depuis vingt-huit ans de votre bien.

Aujourd'hui, le garçon boulanger a tout évalué et liquidé; il emporte deux millions dans son pays... Il y a non-seulement un Dieu pour les ivrognes, mais aussi pour ceux qui leur viennent en aide.

La partie la plus curieuse de cette véritable histoire, c'est celle du festival qui s'ensuivit. Le boulanger couchait dans une chambre, il régala tous ses camarades d'une façon royale, pendant huit jours. Vêty était absorbé par une troupe de bons artisans qui demandaient du vin de Constant pour ordinaire et du *Lacryma Christi* au litre; leurs équipages se tendaient près du perron... ils les attendirent huit jours et huit nuits.

C'étaient les convives du boulanger. Quand l'ex-Geôlier eut bien grisé et regrisé ses bons amis, il leur acheta à chacun une canne à pomme d'or pour lui faire la conduite, et se vint avec ses compagnons du devoir.

Aujourd'hui, nées et festins sont finis... Les co-locataires du boulanger se sont frottés les yeux, croyant qu'ils venaient de rêver un chapitre des Mille et une Nuits; ils ont repris celui-ci la truelle, celui-là le rabot... Quant à lui, Dieu sait s'il ne deviendra pas quelque jour député!

On écrit de Paris: On assure qu'en opposition avec les bas-blancs, il va se former une association de bas-bleus. Cette idée serait née dans une des plus charmantes villes des environs de Paris: La jeune et jolie femme qui a jeté les fondemens de la vanité nouvelle en a ainsi rédigé le programme. « Les bas-blancs seront aussi vaniteux que les bas-bleus le sont peu. » Les bas-blancs rechercheront les joies du cœur, comme les bas-bleus ont recherché les vanités de l'esprit. Les bas-blancs seront aux bas-bleus ce que le plaisir est à l'ennui. Ainsi soit-il!

VARIÉTÉS.

Meurs marocaines.

Comment, dit M. Græberg, consul-général de Suède, dans un important travail sur le Maroc, n'existerait-il pas dans l'empire marocain d'interminables factions? Elles résultent des rivalités de l'immense postérité des empereurs. Voici à cet égard des exemples inouis. Durant un règne de 55 ans, Muley-Ismaël n'a pas eu moins de 325 fils et 342 filles. Le nombre de ses concubines, sans compter les femmes de sa cour, était de 8,000. M. de Saint-Pierre, ambassadeur de Louis XIV, raconte qu'en 1693 il vit, chez lui, 200 ans avant sa mort, avec un contingent de 116 fils vivans. Quant aux filles, leur nombre paraît alors pour fort considérable.

On pourrait croire que Muley-Ismaël abusait un peu de ses prérogatives impériales; mais ses successeurs n'étonnent pas moins. L'avant-dernier shérif régnant s'est vu entouré de 54 fils et 124 filles.

Lorsqu'ils deviennent gênés, on les expédie au sud dans le Tafilet, où l'on compte 40,000 individus, une province tout entière composée de cette grande famille souveraine des descendants de Mahomet; mais là encore il y a des chances de troubles et de sédition. Les déportés se trouvent dans le pays des plus mauvais traitements, et en quelque sorte sous leur garde. Ces envois de chérifs au Tafilet ont peut-être donné l'idée d'interner Abd-el-Kader. Malheureusement il s'agit ici d'un personnage bien différent de ces milliers de princes sortis des harems impériaux; et l'internat de l'émir n'est pas facile.

Ce qui ressort de tout ce qu'on sait du Maroc, c'est le défaut d'unité de l'empire, et en même temps l'autorité absolue de l'empereur dans le rayon où elle peut s'étendre. On pourrait définir ainsi cette autorité: le plus arbitraire des despotismes tempérés par la plus complète anarchie.

Méquinez a aussi sa chronique scandaleuse; ce qu'on raconte dans cette ville en 1836, à l'époque où un officier général y remplissait une mission au nom du gouvernement français, prouve que le sultan Abd-el-Rahman n'a des scrupules qu'on ne s'attendait pas à rencontrer chez un despotisme oriental. Le capitaine du 63^e régiment, qui avait été envoyé en présence de l'expédition de Mascara, fut arrêté et enlevé en présent par Abd-el-Kader, avec cinq soldats. Ceux-ci moururent de misère, mais la vivandière fut installée au harem. A son arrivée à Méquinez, M. le général comte Delarue la réclama. Cette demande ayant été admise sans difficulté, on lui amena une grosse charde très-marquée de tâches de roussour. Ce tatouage, et cette santé jouffle avaient impressionné vivement le général, et cet homme s'éprit beaucoup d'elle; mais il voulait tout qu'elle changeât de religion. Pour devenir chrétienne, la cantinière ne consentit point à se convertir; elle tint bon, et de son côté, Abd-el-Rahman, qui n'a pas de scrupules, et dans le coran, la force de vérité, et de respecter la vivandière du 63^e.

Quand on demanda à la nouvelle chrétienne si elle avait été bien traitée dans le harem, elle répondit-elle, mais les cancrens m'en ont laissé sortir avec un chiffon pour cadeau! Elle tira de sa poche, en effet, une écharpe grossièrement brodée, complètement passée. Le prédécesseur du sultan actuel était tout à la fois un homme scrupuleux et très-généreux. Pour une seule visite qu'il lui fit, me d'un fonctionnaire européen, qui était fort bien vu, lui fit un harem, il accorda à son mari un privilège de fabrication. On racontait à cette occasion, que les Nègres, qui l'avaient pu délayer, n'avaient point trouvé d'autre moyen que de couper les lacets, les agrafes et les cordons de ses ajustemens, de

